



# Fiche signalétique

FLEXTRA BLANC GLACIER 101110

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	: FLEXTRA BLANC GLACIER 101110
<b>Synonyme</b>	: Non disponible.
<b>Nom commercial</b>	: Non disponible.
<b>Utilisations</b>	: Non disponible.
<b>Manufacturier</b>	: PPG Revêtements Architecturaux Canada Inc. 2505 De la Métropole, Longueuil, QC, J4G 1E5
<b>Date de validation</b>	: <b>2013-10-24.</b>
<b>Date d'impression</b>	: 2013-10-24.
<b>Nom du responsable</b>	: Affaires Règlementaires
<b>En cas d'urgence</b>	: 450-442-7923 8:00 - 17:00
<b>Utilisation du produit</b>	: Scellant à base de solvant

## 2. Identification des dangers

**Vue d'ensemble des urgences** : ATTENTION!



LIQUIDES INFLAMMABLES. NOCIF EN CAS D'INGESTION. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE POSSIBLE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER D'APRÈS DES DONNÉES SUR LES ANIMAUX.

Liquide inflammable. Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif si absorbé par la peau. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

**Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

**Voir Information toxicologique (section 11)**

### 3 . Information sur les composants

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>%</u>
xylène (mélange d'isomères o,m,p et d'éthyl benzène)	1330-20-7	30 - 60
Titane, dioxyde de	13463-67-7	5 - 10
Huile minérale blanche	8042-47-5	5 - 10
silicate d'aluminium potassium sodium	37244-96-5	1 - 5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

### 4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

### 5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Liquide inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Non utilisables** : NE PAS utiliser de jet d'eau.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

## 5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Non disponible.

## 6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu

## 7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

### Entreposage

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Nom du produit

xylène

### Limites d'exposition

**ACGIH TLV (États-Unis, 1/2011). Remarques: 1996 Adoption Substances for which there is a Biological Exposure Index or Indices Refers to Appendix A -- Carcinogens.**

STEL: 651 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s).

STEL: 150 ppm 15 minute(s).

TWA: 434 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

TWA: 100 ppm 8 heure(s).

**OSHA PEL (États-Unis, 6/2010).**

TWA: 435 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

TWA: 100 ppm 8 heure(s).

**OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).**

STEL: 655 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s).

STEL: 150 ppm 15 minute(s).

TWA: 435 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

TWA: 100 ppm 8 heure(s).

Titane, dioxyde de

**OSHA PEL (États-Unis, 6/2010).**

TWA: 15 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Total dust

**OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).**

TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Total dust

**ACGIH TLV (États-Unis, 1/2011). Remarques: Substance identified by other sources as a suspected or confirmed human carcinogen.**

**1996 Adoption Substances for which the TLV is higher than the OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) and/or the NIOSH**

**Recommended Exposure Limit (REL). See CFR 58(124) :36338-33351, June 30, 1993, for revised OSHA PEL. Refers to Appendix A -**

**- Carcinogens.**

TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

Huile minérale blanche

**ACGIH TLV (États-Unis, 1/2011).**

TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Inhalable fraction

**NIOSH REL (États-Unis, 6/2009).**

TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> 10 heure(s). Forme: Mist

STEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: Mist

**OSHA PEL (États-Unis, 6/2010).**

TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

## 8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<b>Procédures de surveillance recommandées</b>	: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.
<b>Mesures techniques</b>	: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
<b>Mesures d'hygiène</b>	: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
<b>Protection individuelle</b>	
<b>Respiratoire</b>	: Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
<b>Mains</b>	: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
<b>Yeux</b>	: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières.
<b>Peau</b>	: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
<b>Contrôle de l'action des agents d'environnement</b>	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.
<b>Autre protection</b>	: Non disponible.
<b>Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)</b>	: Non disponible.

## 9 . Propriétés physico-chimiques

<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Point d'éclair</b>	: Vase clos: 28°C (82.4°F)
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: 530°C (986°F)
<b>Limites d'inflammabilité</b>	: Seuil minimal: 1.1% Seuil maximal: 7%
<b>Couleur</b>	: Diverses
<b>Odeur</b>	: Solvants
<b>pH</b>	: Non applicable.
<b>Point d'ébullition/condensation</b>	: 139°C (282.2°F)
<b>Point de fusion/congélation</b>	: -48°C (-54.4°F)
<b>Densité relative</b>	: 0.99
<b>Pression de vapeur</b>	: 2.5 kPa (19 mm Hg) [20°C]

## 9 . Propriétés physico-chimiques

<b>Densité de vapeur</b>	: >1 [Air = 1]
<b>Volatilité</b>	: 42.78% (v/v), 37.47% (p/p)
<b>Seuil de l'odeur</b>	: Non disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	: 0.6 (acétate de butyle = 1)
<b>Propriétés de dispersibilité</b>	: Non dispersible dans les substances suivantes: l'eau froide.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Dynamique: 1025 mPa·s (1025 cP)

## 10 . Stabilité du produit et réactivité

<b>Stabilité</b>	: Le produit est stable.
<b>Polymérisation Dangereuse</b>	: Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
<b>Conditions à éviter</b>	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
<b>Matières à éviter</b>	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
<b>Conditions de réactivité</b>	: Inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : matières comburantes. Légèrement inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique. Non disponible.

## 11 . Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
-	DL50 Cutané	Lapin	>1700 mg/kg	-
-	DL50 Intra-péritonéal	Rat	2459 mg/kg	-
-	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
-	DL50 Sub-cutané	Rat	1700 mg/kg	-
-	TDLo Cutané	Lapin	4300 mg/kg	-
-	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	6700 ppm	4 heures
-	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	6670 ppm	4 heures
-	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	5000 ppm	4 heures
-	DL Intra-trachéal	Rat	>100 ug/kg	-
-	TDLo Intra-trachéal	Rat	5 mg/kg	-
-	TDLo Intra-trachéal	Rat	1.6 mg/kg	-
-	TDLo Intra-trachéal	Rat	1.25 mg/kg	-
-	TDLo Orale	Rat	60 g/kg	-
-	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-

### Toxicité chronique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Non disponible.				

## 11 . Informations toxicologiques

### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
xylène	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	87 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Rat	-	8 heures 60 microliters	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	100 Percent	-
Titane, dioxyde de	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 300 Micrograms Intermittent	-

### Sensibilisant

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Non disponible.			

### Cancérogénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Non disponible.				

### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
xylène	A4	3	-	Aucune.	-	-
Titane, dioxyde de	A4	2B	-	+	-	-
Huile minérale blanche	A4	-	-	-	-	-

### Mutagénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Expérience	Résultat
Non disponible.			

### Tératogénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Non disponible.				

### Toxicité pour la reproduction

Nom du produit ou de l'ingrédient	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
Non disponible.						

**Produits synergiques** : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	: Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	: Toxique en cas d'ingestion.
<b>Peau</b>	: Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau.
<b>Yeux</b>	: Irritant pour les yeux.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

<b>Effets chroniques</b>	: Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.
<b>Cancérogénicité</b>	: Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

## 11 . Informations toxicologiques

- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, le système nerveux, foie, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

### Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

## 12 . Informations écotoxicologiques

**Effets sur l'environnement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
Crustacés - Palaemonetes pugio - Adulte	-	Aiguë CL50 8.5 ppm Eau de mer	Crustacés - Daggerblade grass shrimp - Palaemonetes pugio - Adulte	48 heures
Poisson - Lepomis macrochirus - 1.1 g	-	Aiguë CL50 14400 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 1.1 g	96 heures
Poisson - Oncorhynchus mykiss - 0.9 g	-	Aiguë CL50 13500 à 19200 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 0.9 g	96 heures
Poisson - Lepomis macrochirus - 0.9 g	-	Aiguë CL50 13500 à 15034 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 0.9 g	96 heures
Poisson - Lepomis macrochirus - 1.1 g	-	Aiguë CL50 13500 à 16100 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 1.1 g	96 heures
Poisson - Pimephales promelas - 31 jours - 18.4 mm - 0.077 g	-	Aiguë CL50 13400 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 18.4 mm - 0.077 g	96 heures
Poisson - Lepomis macrochirus - 1.1 g	-	Aiguë CL50 13300 à 16114 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 1.1 g	96 heures
Poisson - Lepomis macrochirus - 1.1 g	-	Aiguë CL50	Poisson - Bluegill	96 heures

## 12 . Informations écotoxicologiques

		12000 à 13762 ug/L Eau douce	- Lepomis macrochirus - 1.1 g	
Poisson - Lepomis macrochirus - 1.1 g	-	Aiguë CL50 12000 à 16114 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 1.1 g	96 heures
Poisson - Lepomis macrochirus - 0.9 g	-	Aiguë CL50 8600 à 9591 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 0.9 g	96 heures
Crustacés - Palaemonetes pugio	-	Aiguë CL50 8500 ug/L Eau de mer	Crustacés - Daggerblade grass shrimp - Palaemonetes pugio	48 heures
Poisson - Oncorhynchus mykiss - 0.6 g	-	Aiguë CL50 8200 à 10032 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 0.6 g	96 heures
Poisson - Oncorhynchus mykiss - 0.6 g	-	Aiguë CL50 3300 à 4093 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 0.6 g	96 heures
Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	-	Aiguë CE50 35.9 mg/L Eau douce	Algues - Green algae - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures
Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	-	Aiguë CE50 5.83 mg/L Eau douce	Algues - Green algae - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures
Daphnie - Daphnia magna - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) - <24 heures	-	Aiguë CL50 5.5 ppm Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) - <24 heures	48 heures
Poisson - Fundulus heteroclitus	-	Aiguë CL50 >1000000 ug/L Eau de mer	Poisson - Mummichog - Fundulus heteroclitus	96 heures
Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	-	Chronique NOEC 95 mg/L Eau douce	Algues - Green algae - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures
Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	-	Chronique NOEC 10.1 mg/L Eau	Algues - Green algae -	72 heures

## 12 . Informations écotoxicologiques

	douce	Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	
Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	Chronique NOEC 0.984 mg/L Eau douce	Algues - Green algae - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures

<b>Conclusion/Résumé</b>	: Non disponible.
<b>Facteur de bioconcentration</b>	: Non disponible.
<b>Mobilité</b>	: Non disponible.
<b>Toxicité des produits de biodégradation</b>	: Non disponible.
<b>Effets nocifs divers</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

**Répartition des déchets** : Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14 . Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
<b>Classification pour le TMD</b>	UN1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III		-
<b>Classe IMDG</b>	UN1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III		-

## 14 . Informations relatives au transport

<b>Classe IATA-DGR</b>	UN1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III		-
------------------------	--------	---	---	-----	---	---

Note : En accord avec le règlement Canadien du Transport Routier des Marchandises Dangereuses, l'exemption 1,17 est utilisé lorsqu'applicable.

GE\* : Groupe d'emballage

## 15 . Informations réglementaires

**SIMDUT (Canada)** : Classe B-2: Liquide inflammable  
 Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).  
 Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette** : LIQUIDES INFLAMMABLES NOCIF EN CAS D'INGESTION. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE POSSIBLE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER D'APRÈS DES DONNÉES SUR LES ANIMAUX.

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

Santé	*	2
Inflammabilité		3
Risques physiques		0

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

## 16 . Autres informations

**Version** : 9

### Avis au lecteur

Le fabricant déclare que les informations contenues à la présente fiche ont été préparées à partir des données, informations et avertissements obtenus des fournisseurs de matières premières. Ces matières premières servent à titre de composantes dans la fabrication du produit. Le fabricant n'a aucun contrôle sur le contenu de ces informations et rapporte intégralement toutes les informations qu'il possède sur les composantes du produit, au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et le contenu adéquat et complet des informations contenues à la fiche. Il appartient et il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si le produit utilisé est conforme et approprié pour l'usage auquel il est destiné. Par cette fiche, le fabricant dénonce tous les dangers potentiels qui pourraient être reliés à l'utilisation et la manipulation du produit, dont il a connaissance et ce afin que les soins appropriés soient apportés et utilisés en regard avec le produit. Les matières premières peuvent présenter des dangers et des risques inconnus et non mentionnés. Malgré que certains avertissements sont contenus à la présente fiche, nous ne garantissons aucunement que ce soient les seuls dangers qui peuvent exister et avertissons l'utilisateur à cet effet. Le produit doit être en tout temps manipulé avec soin et précaution et il est recommandé d'utiliser toutes les mesures nécessaires à assurer la protection et la sécurité de toute personne le manipulant, à défaut de quoi, avis est donné qu'un préjudice peut en

## **16 . Autres informations**

découler. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour tout dommage, perte ou blessure corporelle, matériel ou de quelque nature que ce soit pouvant survenir ou découler suite à l'utilisation ou la manipulation du produit de façon incorrecte, négligente, inappropriée ou abusive ou du défaut d'avoir pris connaissance des informations contenues à cette fiche.